

# Réunions salaires 17 février et 2 mars

## Il faut augmenter les salaires !!

Cette année, malgré des bénéfices qui vont largement dépasser le milliard d'euros (annonce le 3 mars), la direction va arrêter de verser la prime gilet jaune et l'intéressement sera en chute libre.

### Il est d'autant plus vital que les salaires augmentent !

#### Augmentation générale uniforme du salaire de base pour tous les CDI et les intérimaires

- Augmentation générale des salaires de 400 € avec un salaire minimum de 1 800 € brut.
- Un rattrapage salarial global équivalent à l'ensemble de la perte subie des 8 dernières années.
- Egalité de traitement entre les intérimaires et les CDI : tous les intérimaires doivent bénéficier de l'augmentation de salaire quelle que soit leur date d'arrivée sur le site PSA.

#### Concernant les femmes :

- Egalité salariale entre les femmes et les hommes avec un rattrapage pour celles qui n'ont pas eu d'évolution salariale.

QUAND LES SALAIRES VONT-ILS AUGMENTER ?

VOUS COMPRENEZ MON VIEUX... J'AI UNE FAMILLE D'ACTIONNAIRES À NOURRIR MOI...



#### Concernant les travailleurs intérimaires :

- Le paiement à 100 % du chômage dès la fin du mois.
- Le passage automatique du coefficient 170 à 180 au bout de 6 mois.
- La prise en compte dès le 1<sup>er</sup> jour de travail de la qualification et de l'expérience professionnelle.

#### Salariés en VSD/SD/SDL :

- L'arrêt immédiat du vol sur leurs primes et le paiement de la rétroactivité des sommes volées.

#### Levée immédiate de toutes les mesures de baisse salariale du NCS et du NEC :

- Rétablissement du barème de l'ACCAC d'avant le NCS (36 mois au lieu de 18 actuellement).
- Retour de la Prime Evolution Garantie (PEG) pour les salariés de plus de 20 ans d'ancienneté.

- Rétablissement de la subrogation\* des indemnités de la sécurité sociale sur tous les sites du groupe et le retour d'un service paye permanent sur chaque site.
- Retour du paiement à 45% des heures supplémentaires au lieu de 25 %.

**Subrogation\*** : En cas d'arrêt de travail pour maladie le salaire est maintenu par l'entreprise, avec la subrogation de salaire la direction traite directement des indemnités journalières avec la SECU. (Fini « les trop perçus » et les fiches de paie à « 0 »)

# Systeme de compteurs H+, H- on en a marre !!

Depuis 1999, la direction grâce à la signature des autres syndicats nous impose des systemes de compteurs de plus en plus difficiles pour les travailleurs.

Les plus anciens s'en souviennent : au depart les samedis etaient obligatoirement travaillés mais les heures etaient systematiquement payees ou recuperees avec une majoration de 45%.

A l'epoque la CGT avait obtenu l'application de l'APLD avec des journées chomées payees à 75% du brut soit 95% du net sans besoin de rattrapages.

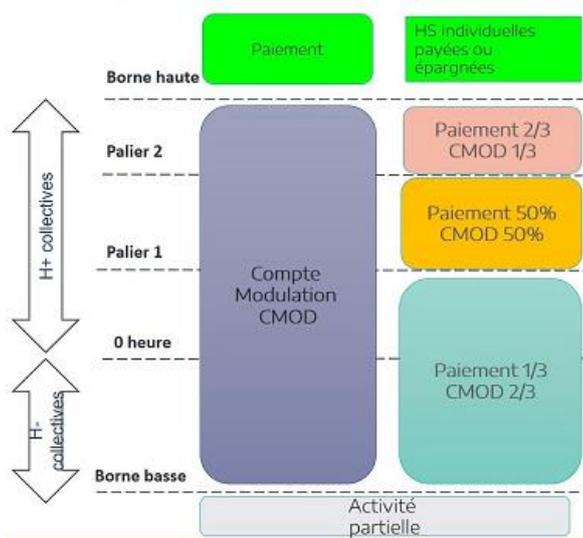
Plus le temps a passé plus PSA a engrangé de benefices, plus le systeme s'est aggrave (cherchez l'erreur !)

Aujourd'hui, les samedis peuvent quand la direction le souhaite être obligatoires, ils ne sont remunérés que toutes les 3 séances et la majoration est tombee à 25% (45% auparavant)

## Pour la CGT, il n'y a plus aucune raison de continuer d'imposer de systeme de samedis et dimanche affiche !

Le mercredi 10 fevrier, la direction a convoqué une reunion centrale pour non seulement prolonger ce systeme mais elle se sert du COVID pour aggraver le systeme des compteurs.

La direction n'a qu'un objectif: aggraver le systeme des compteurs et payer le moins possible les heures supplementaires et si possible réussir à ce qu'aucun samedi ni heure supplementaire ne soit paye à 100%.



Pour cela avec un systeme de palier, elle propose de payer 33% dès la 1ère heure, puis dans un second temps 50%.

Ça parait positif mais seulement sur le papier car en fait cela ne l'est pas. C'est pire !

Si le compteur est en negatif, le salarié n'arrivera jamais à sortir du CMOD pour être paye à 100% à la fin du mois, car il mettra plus de temps à rembourser ses H-.

### Le pire reste à venir :

La direction a refuse de chiffrer les bornes des paliers. Cela en dit long sur ce qui attend les salariés comme aggravaation.

L'arrêt du VSD a pour objectif de nous faire faire des heures supplementaires et cette magouille sur les compteurs n'y changera rien.

La colere et l'incomprehension est grande dans les ateliers, et la CGT defendra et favorisera toutes les actions des salariés pour denoncer cette situation qui ne cesse de se dégrader pour ceux qui travaillent en laissant les intérimaires au chômage.

**La CGT revendique l'arrêt des heures supplementaires obligatoires et non payees.**